

1518^e séance

Vendredi 28 septembre 1973, à 15 h 45.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1518

Discussion générale (suite)

1. M. KARHILO (Finlande) dit que c'est dans le domaine économique et social que réside le véritable potentiel de l'ONU. Mais, comme l'a dit le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, "dans le domaine économique et social, l'Organisation a accru ses activités à un rythme si rapide que les institutions créées en 1945 ne correspondent plus aux besoins présents¹". La délégation finlandaise est persuadée que les mesures qui ont déjà été prises pour réaffirmer et renforcer le rôle du Conseil économique et social constituent un progrès dans la bonne voie mais qu'il reste beaucoup à faire. Il convient maintenant de stimuler les forces du changement par un "progressisme agressif". C'est là, selon M. Karhilo, le rôle qui convient aux Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, qui sont à l'ONU un lien direct entre les forces politiques des Etats Membres et le mécanisme qui donne leur forme à ces politiques, et auquel doit participer aussi le Conseil économique et social.

2. Une des questions les plus importantes dont la Deuxième Commission aura à s'occuper au cours de la vingt-huitième session est l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans l'application des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale]; c'est pourquoi la délégation finlandaise tient à ce qu'on accorde à cette question l'échange de vues complet et constructif qu'elle mérite. Il faudrait, pour cela, créer un groupe de travail officieux ou officiel, mais ouvert à tous, et ce aussitôt que possible. Un échange de vues franc et réaliste s'impose si l'on veut cerner les zones dans lesquelles des efforts supplémentaires sont nécessaires pour préserver l'élan qui permettra de réaliser les objectifs de la Stratégie. La Troisième Commission a elle aussi une grande part de responsabilité dans le processus d'examen et d'évaluation; c'est pourquoi il importe de commencer les travaux au plus tôt. La Commission ne doit pas oublier que l'on prépare dès à présent l'examen qui doit être effectué à la moitié de la Décennie.

3. Tout en se réservant de revenir ultérieurement sur cette question, la délégation finlandaise voudrait signaler que les statistiques négatives ne doivent pas obscurcir certains faits non mesurables qui révèlent une évolution favorable de la notion de coopération pour le développement. La Finlande a toujours souligné qu'il fallait considérer le développement comme un processus social aussi bien qu'économique. Or les discussions récentes concernant les problèmes de la pauvreté des masses dans les pays en voie de développement ont été consacrées à des mesures telles que la répartition du revenu, la politique de l'emploi et le développement rural. Cette prise de conscience est un élément positif

dont il faudra tenir compte dans l'opération d'examen et d'évaluation.

4. On constate que le mot "interdépendance" revient fréquemment depuis quelque temps dans les discussions des organes de l'ONU. Des phénomènes mondiaux tels que les dangers qui menacent l'environnement, le risque de surpopulation, les réserves limitées de ressources naturelles et la pénurie alimentaire imminente font ressortir cette interdépendance de façon dramatique. Néanmoins, la délégation finlandaise partage l'optimisme du Secrétaire général devant la volonté politique évidente de la communauté internationale de lutter contre ces problèmes qui, il y a quelques années seulement, ne préoccupaient qu'un petit nombre de savants. Il faut souhaiter qu'en 1974 le Congrès mondial de la population, à Bucarest, donnera pour la population le signal qui a été donné pour l'environnement par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, en 1972.

5. Le manque de ressources naturelles n'est peut-être pas un problème aussi pressant, mais il conviendrait cependant de s'y intéresser d'assez près dès maintenant. Pour ce qui est de la pénurie alimentaire, c'est certainement le problème le plus grave qui se pose dans l'immédiat et il faudrait mettre en œuvre sans délai tous les moyens dont dispose la communauté internationale. Dans un premier temps, il faudrait mettre en place le mécanisme institutionnel envisagé dans le cadre de la sécurité alimentaire mondiale minimale, en tenant compte des fluctuations des excédents ou des déficits de stocks agricoles dans les divers pays. Au cours de la cinquante-quatrième session du Conseil économique et social, la délégation finlandaise s'est déjà engagée à participer à un plan viable de stockage alimentaire minimum de sécurité. M. Karhilo renouvelle cet engagement et appuie en outre la proposition d'organiser une conférence alimentaire mondiale à laquelle seraient conviés le plus grand nombre possible de participants.

6. Au cours de la réunion ministérielle qui a eu lieu à Tokyo du 12 au 14 septembre 1973, de nouvelles directives ont été fixées en prévision des négociations du GATT. La Finlande se félicite de voir qu'il a été prévu d'y faire participer activement le plus grand nombre possible de pays, et que l'on s'efforcera d'obtenir des avantages pour les pays en voie de développement. En outre, la délégation finlandaise a constaté avec satisfaction que les pays les moins avancés doivent bénéficier d'un régime spécial, ce qui est bien dans l'esprit de la résolution 62 (III) adoptée par la CNUCED le 19 mai 1972.

7. A la récente réunion annuelle commune de la BIRD et du FMI, à Nairobi (24-28 septembre 1973), le Ministre finlandais des finances, parlant au nom des

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 1A*, sect. II.

² Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe I.A.

pays nordiques, a insisté sur la quatrième reconstitution des ressources de l'AID. Les pays nordiques sont prêts, sous réserve de l'approbation de leurs parlements, à verser une contribution nettement plus élevée que le pourcentage de produit national brut qui leur est assigné en tant que pays appartenant au groupe 1. S'ils en ont décidé ainsi, c'est qu'ils reconnaissent que les pays en voie de développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, ont besoin de toute urgence d'une assistance fournie à des termes favorables. Le Ministre a souligné que tous les parlements devaient adopter la législation nécessaire avant le 1er juillet 1974 afin d'éviter de se trouver devant une situation d'urgence. C'est là une question qui préoccupe particulièrement les pays nordiques et M. Karhilo pense que tous les pays qui jouent un rôle actif dans la coopération internationale pour le développement devraient partager ce souci.

8. Enfin, M. Karhilo pense, comme le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, que la détente que l'on constate actuellement doit entraîner "une coopération économique et technique accrue, systématiquement mise en œuvre à l'échelle mondiale et dans le cadre des objectifs des Nations Unies" (1516ème séance, par. 15). Il convient d'être optimiste, en dépit des obstacles et difficultés qui se dressent de toutes parts, car on note malgré tout des faits et des signes encourageants qu'il faut mettre à profit sur une base de confiance mutuelle.

9. M. DELIVANIS (Grèce) dit que l'étude du rapport du Conseil économique et social (A/9003) fait ressortir trois éléments : l'ampleur des travaux du Conseil; ses efforts pour anticiper sur les besoins futurs; le succès qu'il rencontre dans ces efforts, encore que certains gouvernements n'appliquent pas toujours ses recommandations.

10. Le Conseil a étudié un certain nombre de questions très importantes telles que celle de la sécurité économique collective, qui doit être assurée à tous, mais surtout bien entendu aux pays moins avancés, pour lesquels elle représente une nécessité particulièrement urgente. Le rapport souligne que l'appui financier fourni par les pays développés aux efforts de développement a été insuffisant et qu'en règle générale le pourcentage de l'assistance financière n'atteignait pas 1 p. 100 du produit national brut. Il faut cependant signaler que, en chiffres absolus, l'aide des pays développés aux pays en voie de développement a augmenté. D'autre part, il convient de ne pas oublier que l'opinion publique est fréquemment défavorable à l'aide aux pays en voie de développement, surtout lorsqu'elle a l'impression que, par contre-coup, certains besoins nationaux ne sont pas satisfaits.

11. Le Conseil semble être d'avis que l'aide au développement bénéficierait du désarmement. Ce faisant, on oublie que l'armement et l'assistance ne sont pas les seuls postes de dépenses des budgets nationaux et que, d'autre part, la réduction de dépenses d'armement pourrait être vue avant tout comme un moyen d'alléger le fardeau des contribuables.

12. La politique des pays développés en matière de commerce international n'est pas favorable aux pays en voie de développement, mais cette situation va peut-être s'améliorer prochainement grâce aux conclusions et suggestions de la récente réunion ministérielle de Tokyo.

13. A propos de l'inflation, M. Delivanis pense qu'elle présente à la fois de bons côtés et de mauvais côtés. D'une part, elle permet aux pays débiteurs de rembourser leurs dettes plus facilement; par contre, ils doivent payer plus cher les produits fabriqués qu'ils achètent aux pays développés. Quant aux taux d'intérêt élevés dont se plaignent les pays en voie de développement, il ne faut pas perdre de vue qu'ils servent en partie à remédier à l'érosion monétaire.

14. L'agriculture a fait peu de progrès dans les pays en voie de développement. Plusieurs causes expliquent la pénurie alimentaire; ce sont : la faiblesse des prix à la production; le manque d'investissements dans l'agriculture; la pauvreté des récoltes qui n'est pas due uniquement aux conditions météorologiques.

15. La délégation grecque pense que les pays en voie de développement doivent créer un climat de confiance qui encouragera les investissements privés étrangers; pour cela, il faut leur assurer un partage équitable des bénéfices avec le pays hôte. En revanche, si celui-ci juge bon de procéder à des nationalisations, celles-ci doivent s'accompagner d'une juste indemnisation si l'on veut ne pas décourager les investissements étrangers aussi bien que les investissements intérieurs.

16. M. Delivanis pense que la crise monétaire internationale aurait pu être évitée si les pays occidentaux n'avaient pas procédé à des réévaluations de leurs monnaies; ce faisant, ils ont affaibli le dollar sur lequel repose en grande partie le système mondial.

17. Il est dit dans le rapport du Conseil économique et social que les pays en voie de développement sont responsables de leur propre développement. C'est exact dans une certaine mesure, et d'ailleurs la contribution de ces pays a augmenté, mais on ne peut s'attendre que cette augmentation se maintienne, car les besoins des pays en voie de développement continuent, eux aussi, à augmenter.

18. M. Delivanis s'inquiète de voir que l'on prône l'industrialisation à outrance, sans se préoccuper de l'existence de marchés éventuels. L'aide financière à l'industrialisation serait très utile si elle pouvait être utilisée en partie à l'achat de produits fabriqués dans les pays où le revenu annuel par habitant est inférieur à, par exemple, 1 000 dollars et si ces produits étaient à leur tour revendus à bas prix dans les pays où le revenu est inférieur, par exemple, à 250 dollars et si les recettes étaient versées aux gouvernements respectifs de ces pays.

19. L'idée de créer un fonds de roulement pour l'exploration des ressources naturelles est excellente. Il faudrait que les pays qui ont bénéficié de l'aide du fonds remboursent celui-ci en fonction des résultats obtenus. La délégation grecque juge cette question si importante qu'elle estime que si, pour des raisons politiques, le fonds ne pouvait être créé ou ne pouvait être maintenu en existence, il faudrait affecter des fonds spéciaux à l'exploration des ressources naturelles. Par ailleurs, il est juste que les pays exercent leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, mais lorsque ces ressources ont été découvertes grâce à des capitaux étrangers, le pays intéressé doit effectuer des remboursements réguliers afin de créer un climat de confiance.

20. En ce qui concerne la question de la population, le Congrès mondial de la population qui doit avoir lieu à

Bucarest en 1974 sera certainement très utile, mais il ne faut pas oublier que la densité optimale de population diffère selon les pays et selon les buts économiques de chacun.

21. Il convient de féliciter le Conseil économique et social d'avoir su apprécier justement la situation dans le domaine des transports maritimes et d'avoir prévu l'importance qu'allait prendre les conteneurs.

22. Pour finir, M. Delivanis voudrait rappeler l'importance des coopératives pour le développement; il serait regrettable de sous-estimer leur utilité.

23. M. HEDEMANN (Norvège) s'associe aux délégations qui ont félicité M. de Seynes de l'intéressante déclaration qu'il a faite à la 1516^{ème} séance et estime avec lui que la principale préoccupation de la Deuxième Commission devrait être l'examen et l'évaluation de l'exécution de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (point 46 de l'ordre du jour), en vue de déterminer s'il y a lieu d'adopter de nouvelles méthodes ou de modifier l'importance accordée à telle ou telle mesure prévue dans la Stratégie. Cet examen ne saurait être mené à bien que dans un esprit d'objectivité : il ne s'agit pas de rejeter la responsabilité des échecs sur certains Etats, mais de procéder à une critique constructive en vue de renforcer et d'accroître les efforts de tous les pays pour appliquer la Stratégie.

24. Force est de reconnaître que la Stratégie internationale du développement est encore à l'état de projet, comme le montre l'écart croissant non seulement entre pays riches et pays pauvres, mais aussi entre groupes à revenus élevés et à faibles revenus à l'intérieur des pays en voie de développement, cependant que s'accroissent également les disparités entre groupes différents de pays en voie de développement.

25. Cette situation peut être attribuée à plusieurs causes. L'une des principales est que les pays développés n'ont pas appliqué les dispositions de la Stratégie dans les limites voulues, en particulier en ce qui concerne les objectifs relatifs au transfert des ressources financières. De leur côté, les pays en voie de développement n'ont pas toujours appliqué les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles au progrès social et au développement économique. Enfin, l'un des facteurs qui ont pesé lourdement sur la situation est l'explosion démographique, qui se poursuit à un rythme inquiétant.

26. Soulignant l'interdépendance des problèmes de développement en général et de ceux qui intéressent le système monétaire international et les échanges commerciaux en particulier, le représentant de la Norvège fait observer qu'il est indispensable d'envisager chaque question dans le contexte de l'ensemble des problèmes existant dans ce domaine, si l'on veut procéder aux changements de structure qu'appelle une solution adéquate et durable.

27. Formulant ensuite des observations sur certains problèmes auxquels la délégation norvégienne attache une importance particulière, M. Hedemann se félicite que le Conseil économique et social ait adopté la résolution 1827 (LV) par laquelle il a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail sur la première opération d'examen et d'évaluation. Il est convaincu que ce document constituera une bonne

base de négociation et qu'il permettra d'aboutir à un consensus sur des mesures orientées vers l'action. Ce document tient compte dans une certaine mesure des aspects sociaux du développement, dont on ne saurait trop souligner l'importance et sur lesquels le Comité de la planification du développement a insisté à juste titre dans son rapport sur sa neuvième session³. En effet, le problème ne consiste pas seulement à promouvoir la croissance économique, mais à améliorer le niveau de vie des personnes défavorisées et à leur donner les moyens de mener une existence digne.

28. En raison des catastrophes naturelles particulièrement graves qui ont frappé les pays les plus pauvres ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies a l'obligation d'accroître davantage encore son action en faveur du développement; à cet égard, il conviendrait d'élaborer des plans à moyen et à long terme pour assurer le développement économique et social des pays de la zone soudano-sahélienne. L'aide aux pays de cette région constitue un bon exemple de ce qui peut être fait et les autorités norvégiennes examineront avec intérêt les mesures qui pourront être prises. De même, la déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a montré la nécessité d'examiner d'urgence le principe de la sécurité alimentaire minimale dans le monde, compte tenu de la situation agricole, et de conclure rapidement de nouveaux accords sur les produits de base. Dans le domaine prioritaire des ressources naturelles, il convient d'élaborer une politique des ressources internationales orientée vers l'avenir, sur la base des décisions prises par le Comité des ressources naturelles à sa troisième session⁴.

29. Par ailleurs, le Gouvernement norvégien estime que la majeure partie de l'aide accordée aux pays en voie de développement devrait avoir un caractère officiel, n'être assortie d'aucune obligation de contrepartie et être fournie à des conditions progressivement assouplies, de préférence sous forme de donations. En effet, les transferts fournis sous forme d'investissements privés et de crédits à l'exportation soulèvent de nombreuses difficultés pour les gouvernements qui ne peuvent pas contrôler le volume de ces crédits, ni les conditions auxquelles ils sont accordés. En outre, ces transferts ajoutent au fardeau de la dette des pays en voie de développement. Pour sa part, la Norvège a décidé d'établir une distinction entre les affectations de fonds fournies à titre officiel et les transferts privés, et le Parlement norvégien a approuvé une série de principes directeurs et fixé de nouveaux objectifs à cet effet. L'aide officielle fournie doit atteindre 1 p. 100 du produit national brut en 1978, une partie de cet objectif étant de parvenir à 0,7 p. 100 du produit national brut en 1975, conformément à l'objectif fixé dans la Stratégie internationale du développement.

30. Compte tenu de ces considérations, la délégation norvégienne appuie la résolution 6 (VI)⁵ adoptée le 13 juillet 1973 par la Commission des invisibles et du financement lié au commerce, au sujet du déliement de l'aide au développement. Elle approuve également la recommandation tendant à une quatrième recons-

³ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément No 5.

⁴ Ibid., cinquante-quatrième session, Supplément No 4.

⁵ Voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, treizième session, Supplément No 4.

titution des ressources de l'AID, qui seront portées à 1,5 milliard de dollars, et le Gouvernement norvégien a accepté une augmentation de 10 p. 100 de sa propre contribution, sous réserve d'approbation par le Parlement.

31. Passant ensuite au problème de la population, le représentant de la Norvège en souligne l'étendue et la gravité ainsi que l'influence décisive qui en découle sur d'autres problèmes qui lui sont liés, tels que la pauvreté des masses, le chômage, la faim, la malnutrition et la pollution, le manque d'éducation, l'insuffisance des services sanitaires, etc. A cette question se rattachent également la répartition plus équitable des revenus et l'utilisation et la répartition des ressources naturelles existant dans le monde. En effet, chaque individu des pays les plus industrialisés consomme plusieurs fois le volume d'énergie et d'autres ressources que consomme son homologue des pays en voie de développement; vu la pénurie relative des ressources à l'échelle mondiale, la nécessité de réduire l'accroissement de la population s'impose également dans les pays industrialisés. Tous les efforts accomplis pour améliorer les conditions de vie dans le monde seront probablement voués à l'échec si l'on n'arrive pas à maîtriser l'explosion démographique. En conséquence, le Gouvernement norvégien est d'avis que le droit à la planification de la famille devrait être reconnu dans toutes les activités de développement social et économique et notamment dans le domaine de la santé, de l'hygiène maternelle et infantile, de la nutrition et de l'éducation. Il est encourageant de voir que l'on reconnaît de plus en plus l'urgence et l'étendue du problème de la population, comme le montre la désignation par l'Assemblée générale de l'année 1974 comme Année mondiale de la population [résolution 2683 (XXV)]. M. Hedemann espère que le Congrès mondial de la population, 1974 s'orientera vers des mesures pratiques et adoptera un plan d'ensemble concret. La Norvège compte affecter à l'assistance bilatérale et multilatérale dans ce domaine environ 10 p. 100 de son aide totale au développement.

32. Dans l'ensemble, le Gouvernement norvégien partage le point de vue exprimé par le Comité de la planification du développement dans son rapport sur sa neuvième session quant à la nécessité de réorienter les efforts de développement entrepris par la communauté internationale et d'adopter une "optique nouvelle"; il estime, comme le Comité, qu'il convient de se préoccuper sérieusement de fixer les objectifs de développement autrement qu'en termes de moyennes. Il appuie également l'établissement d'indicateurs sociaux et d'objectifs partiels pour chaque pays. Enfin, il reconnaît que l'écart croissant entre pays en voie de développement devrait inciter la communauté internationale à intensifier les efforts accomplis en faveur des pays les plus pauvres, "le noyau" des pays en voie de développement les moins avancés, et à se concentrer sur les sous-groupes des pays en voie de développement. Les critères d'identification utilisés devraient être plus poussés, pour qu'on puisse tenir compte des pays à forte densité de population et à faible revenu, où le chômage est étendu et où un grand nombre d'individus vivent dans une extrême pauvreté.

33. La politique norvégienne de coopération au développement se fonde sur les considérations suivantes. Premièrement, comme la Norvège reconnaît que la croissance économique seule ne peut résoudre les problèmes de la pauvreté des masses et du chômage,

elle met l'accent sur les aspects sociaux et qualitatifs du processus de développement. Deuxièmement, conformément aux dispositions pertinentes de la Stratégie, la Norvège accorde la priorité à l'aide aux pays en voie de développement les moins avancés tant par la voie bilatérale que par la voie multilatérale, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'institutions telles que le PNUD. Troisièmement, en raison d'un certain nombre de facteurs d'incertitude en ce qui concerne les transferts privés, ces derniers ne seront pas intégrés dans l'objectif global fixé pour la coopération norvégienne avec les pays en voie de développement. Quatrièmement, aux fins de planification, 10 p. 100 des crédits alloués seront affectés à l'assistance dans le domaine de la population. Cinquièmement, environ 50 p. 100 des crédits alloués par la Norvège au développement continueront à passer par des organisations multilatérales. Sixièmement, l'assistance norvégienne au développement sera accordée sous forme de dons et ne sera, en principe, assortie d'aucune obligation de contrepartie. Septièmement enfin, le Gouvernement norvégien annoncera à titre indicatif le montant des contributions qu'il compte verser sur une période de plusieurs années aux organisations internationales s'occupant de développement, sous réserve d'approbation ultérieure par le Parlement chaque année.

34. Pour conclure, M. Hedemann fait observer que, quelles que soient les décisions auxquelles on parviendra sur l'examen et l'évaluation d'ensemble des problèmes et des politiques de la Stratégie internationale du développement, aucun résultat réellement important ne sera obtenu si les gouvernements des pays développés comme des pays en voie de développement ne s'estiment pas moralement et politiquement engagés à respecter les dispositions de la Stratégie.

35. Pour M. CAVAGLIERI (Italie), la tâche que doit remplir la Deuxième Commission est triple : il s'agit de tracer un tableau général des principaux courants d'interaction économique dans le monde; d'en dégager les tendances en vue d'établir des relations plus étroites entre les Etats; et, enfin, de déterminer les grandes orientations à suivre dans le domaine économique. Cette tâche ne peut être menée à bien que dans un esprit de réalisme et d'objectivité.

36. Les derniers rapports du Conseil économique et social mettent en évidence les efforts accomplis pour parvenir à une coopération plus étroite dans un nombre croissant de secteurs économiques, et le représentant de l'Italie se félicite des résultats obtenus, qui renforcent les liens d'interdépendance économique entre les Etats dans de nombreux domaines et contribuent à la réalisation d'un des principaux idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. De même, la délégation italienne est heureuse de constater les succès obtenus par les Nations Unies dans les opérations d'assistance effectuées au Bangladesh, dans la région soudano-sahélienne, en Tunisie et au Pakistan, et les remarquables travaux d'information et de recherche accomplis par les comités d'experts. A ce propos, le représentant de l'Italie s'associe au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales pour estimer qu'il convient d'envisager une contribution accrue de l'Organisation des Nations Unies à la coopération internationale dans le domaine technique.

37. Bien que plusieurs orateurs aient souligné l'influence heureuse que peut exercer sur le domaine économique la détente déjà enregistrée sur le plan politique, il faut reconnaître que le secteur économique subit l'influence de forces indépendantes des facteurs politiques et qui parfois les précèdent, comme le montre l'exemple des relations entre certains Etats et les sociétés étrangères. Le monde traverse une période de profonde instabilité économique, par de graves difficultés commerciales et monétaires, par la détérioration des termes de l'échange et l'agitation ouvrière, cependant que la situation dans le domaine de l'agriculture, en particulier des céréales, et dans celui de l'énergie est un sujet de préoccupation pour les gouvernements, et que la détérioration de l'environnement suscite des inquiétudes. Ces difficultés ont amené les Etats à adopter des mesures économiques extraordinaires et à resserrer graduellement les liens économiques qui les unissent; on peut noter d'ores et déjà des signes d'amélioration puisque le commerce mondial a continué d'augmenter et que le volume des échanges de certains produits présentant de l'intérêt pour les pays en voie de développement s'est accru. Cependant, l'inflation continue de constituer un problème majeur tant pour les pays développés que pour les pays en voie de développement. L'économie devrait, semble-t-il, reposer sur de nouvelles structures qui permettraient aux Etats d'asseoir leur collaboration sur des bases solides et adaptées aux réalités de la situation.

38. La détermination, sur le plan international, des principaux problèmes qui pèsent sur la communauté mondiale constitue un progrès dans ce sens. On peut citer aussi les négociations commerciales du GATT qui ont eu lieu lors de la réunion ministérielle de Tokyo, ainsi que les entretiens d'Helsinki et de Genève dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. D'autre part, dans le domaine monétaire, la réunion annuelle commune de la BIRD et du FMI à Nairobi et les négociations dont elle doit être suivie ne peuvent que présenter un grand intérêt pour rapprocher les points de vue des pays. Dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture, l'effort international s'organise également, comme l'attestent les travaux du PNUE et l'analyse de la situation mondiale des céréales effectuée par la FAO. Enfin, le Congrès mondial de la population qui doit se tenir en 1974 à Bucarest examinera l'une des questions les plus importantes pour le développement et le bien-être de l'humanité.

39. Un autre fait saillant de la situation actuelle est la prise de conscience croissante de la nécessité d'une collaboration accrue entre les pays en voie de

développement et les pays industrialisés, qui ressort clairement de la Déclaration de Tokyo sur les négociations commerciales générales, du 14 septembre 1973. Le développement des pays récemment apparus sur les marchés économiques mondiaux est une question qui intéresse tous les pays du monde et le commerce de certains produits primaires a donné lieu à l'établissement de liens plus étendus entre les pays développés et les pays en voie de développement, comme l'attestent les négociations qui ont lieu actuellement en vue de l'accord international sur le sucre et celles qui s'engageront sous peu pour le commerce international du café. Si, dans certains cas, les progrès accomplis par les pays en voie de développement pour améliorer leur situation économique et exploiter leurs ressources naturelles peuvent être qualifiés de sensationnels, l'économie ne suit pas une courbe régulière dans tous les pays et le développement ne peut être envisagé que dans une perspective à long terme. C'est de ces considérations que s'inspire le principe de la sécurité économique collective et l'élaboration d'une charte des droits et des devoirs économiques des Etats, deux initiatives de l'Organisation des Nations Unies fondées sur cet esprit d'étroite collaboration qui offre les meilleures garanties de paix et de développement pour tous les Etats.

40. Il ne fait aucun doute que la tâche essentielle de l'ONU doit porter sur la promotion du développement des Etats récemment apparus sur les marchés économiques; de leur côté, ces Etats doivent prendre les mesures voulues pour coordonner leurs initiatives propres avec l'assistance extérieure.

41. L'Italie, qui s'est toujours prononcée pour la libération des échanges commerciaux, accomplit actuellement un vaste effort pour moderniser ses structures économiques; elle jouera le rôle qui lui revient dans les négociations commerciales et monétaires. Elle tient à réaffirmer qu'elle souhaite élargir sa collaboration, non seulement économique mais culturelle, technique et scientifique, avec les pays en voie de développement dans divers secteurs et sous diverses formes, notamment par l'intermédiaire de l'ONUDI et du PNUD. A cet effet, plusieurs voies peuvent être envisagées, tant au niveau de l'entreprise privée qu'au niveau de l'Etat.

42. Pour conclure, le représentant de l'Italie tient à exprimer l'espoir que les liens de coopération et de compréhension mutuelle entre les Etats se resserreront encore dans l'intérêt de la paix et de la sécurité et pour le bien de l'humanité.

La séance est levée à 17 h 5.

1519^e séance

Lundi 1er octobre 1973, à 11 heures.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1519

Discussion générale (suite)

1. Mme THORSSON (Suède) dit que son pays attache une grande importance au rôle que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer en engageant,

menant et consolidant l'action nécessaire sur le plan international pour améliorer considérablement les résultats qu'obtient la communauté internationale dans le domaine du développement.